



Victoire de La CGT !

20 embauches supplémentaires

et du pouvoir d'achat supplémentaire pour les agents de l'EST !

La CGT a déposé une DCI lors de laquelle la question de l'emploi, des conditions de travail et de salaire a été abordée.

EMPLOI - CONDITIONS DE TRAVAIL

Cela fait plusieurs années que les embauches sont largement insuffisantes pour remplacer tous les agents partant en retraite. Résultat, de nombreux postes sont vacants dégradant fortement les conditions de travail des agents mais également le service rendu aux usagers. L'emploi est le ciment d'un service public de qualité !

Cela dégrade aussi fortement le déroulé de carrière des agents auquel chacun aspirent. Le nombre de demande de mutation en province ou dans d'autres métiers explose d'année en année. La direction est responsable de cette situation car celle-ci est en effet incapable de lâcher ces agents, étant en sous effectif permanent !

La seule réponse qu'a trouvé la direction pour répondre à ce sous-effectif est le recours aux CDD et aux intérimaires. Cette situation est intolérable d'autant que bon nombre de CDD et d'intérimaires aimeraient se faire recruter à la SNCF afin d'obtenir les mêmes droits qu'un cheminot lambda et ainsi, sortir de la précarité à laquelle l'expose le CDD (refus de prêt bancaire, impossibilité de louer un appartement, chômage, etc.).

La délégation CGT a exposé tout ces arguments à la direction et a appuyé sur tout ces manquements.

Au terme de cet échange la CGT a réussi à arracher pas moins de 20 embauches supplémentaires au 20 embauches déjà prévu portant ainsi au nombre de 40 le nombre d'embauche pour l'année 2017 !

Ces 20 embauches sont plus que bienvenues aux vues des difficultés que rencontre les agents au quotidien afin de pouvoir effectuer leur travail correctement. De plus, ce nombre d'embauche n'a pas été atteint depuis de nombreuses années.

Ces 20 emplois supplémentaires sont à pourvoir avant la fin de l'année. **Nous invitons tous les agents qui ont des personnes voulant intégrer l'entreprise à transmettre à la CGT, dès que possible, le CV et la lettre de motivation de ces personnes afin que nous puissions les transmettre directement au pôle chargé du recrutement.**

De plus la direction s'est dit prête à appliquer la directive NOGUE. Ce qui signifie que des agents qui ont su faire leur preuve en étant en CDD pourront être recrutés dans notre entreprise sans avoir à faire tout le processus normal de recrutement. **Nous invitons fortement tout les CDD désirant être embauchés à l'EST, à prendre contacte avec la CGT, afin de les mettre en relation avec les bonnes personnes.**

SALAIRE - CONDITIONS DE TRAVAIL

La délégation CGT est également intervenue sur la surcharge de travail liée à la fermeture du BIR de Melun ainsi que sur la fermeture des guichets grande ligne à Maisons-Alfort.

La fermeture du BIR de Melun est un non-sens aussi bien pour les usagers que pour les cheminots. La seule raison est une nouvelle fois de supprimer du personnel. Il en va de même par ailleurs pour le guichet grande ligne de Maisons-Alfort

D'un côté, nous séparons les activités en créant un EST et un ESV et de l'autre, nous demandons aux agents de récupérer de la charge de travail qui revient pourtant à une autre activité ? Quelle logique ? Quelle cohérence ? Aucune !

Les agents se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire sans avoir pour autant de moyens supplémentaires ! De plus, le temps d'attente aux guichets ne fait qu'augmenter amenant à de vives tensions avec les usagers.

L'établissement n'a pas su anticiper cette montée de charge de travail. Tous les agents ne sont pas formés et se retrouvent en difficultés face aux usagers. Le service dû aux usagers est dégradé. Quand on voit tous les beaux discours concernant la lutte anti fraude on se demande quelle cohérence il peut y avoir alors à fermer tous ces guichets. Car oui, la lutte anti fraude passe aussi, par une qualité de service digne de ce nom.

La direction s'est engagée à un meilleur accompagnement des agents et à une augmentation progressive de la montée en puissance. De plus, un diagnostic sera réalisé pour déterminer des besoins complémentaires en formation mais cela se fera d'ici quelques semaines, après la mise en place.

Suite à cette nouvelle charge de travail la CGT a demandé que, comme pour les agents de l'EEV, les agents faisant des ventes billets VOYAGES aient les mêmes droits rémunérateur que les agents de l'ESV.

C'est pourquoi, suite aux différents échanges **il a été acté qu'en attendant la mise en place d'un dispositif incitatif, une majoration de la prime de travail de 20% est décidée pour les agents de vente titulaires et les agents de réserve amenés à effectuer de la vente VOYAGES. Les agents contractuels, n'ayant pas de prime de travail toucheront une équivalence.**

Cette majoration de la prime de travail concerne les mois d'octobre, novembre et décembre 2017.

La CGT acte positivement la majoration de la prime de travail pour ces agents mais attend une solution beaucoup plus pérenne et réitère sa demande de prime, comme pour les agents de vente voyage.

Affaire à suivre..

De nombreuses choses sont encore à obtenir pour les agents. La CGT, à travers un syndicalisme de lutte et responsable, le fera dès que possible et continuera à tout mettre en œuvre pour que les agents aient enfin de bonne conditions de travail, avec un nombre d'embauche permettant de couvrir tout les postes vacants, permettant aux agents désirant quitter l'établissement de partir mais aussi d'obtenir un salaire permettant de vivre dignement et non plus de survivre comme actuellement.

Pour la CGT :

Isabelle RENAULT

0637629193

isabelle.r91@gmail.com

Alexandre PEREZ

0646806768

a.perez03@transiliensncf.fr

Bérenger CERNON

0629595231

cheminotscgtparislyon@hotmail.fr